

Q

uatre textes de ce numéro participent à la réflexion, déjà bien engagée dans le champ social, sur la prise en compte du sexe des êtres humains comme organisateur des familles et des sociétés. En effet, la plupart des sociétés humaines se sont fondées sur la reconnaissance d'une différence sexuée binaire des êtres humains, dont découlent les places, rôles et fonctions de chacun qui contribuent à l'établissement des rapports sociaux. Cependant, dans un grand nombre d'États, depuis le dernier quart du xx^e siècle, cette construction sociale est peu à peu remise en question par les modifications sociétales et familiales induites en partie par les biotechnologies. Ces bouleversements ont conduit François Ansermet¹, psychiatre, membre du Comité consultatif national d'éthique, à parler d'un sentiment de vertige occasionné par l'angoisse que suscite la vision de l'inconnu : brouillage des repères identitaires familiaux, si familiers qu'ils paraissaient intemporels et immuables. Ainsi, depuis une quarantaine d'années, un certain nombre d'avancées techniques dans le domaine médical (notamment en matière de procréation, d'hormonothérapie, de chirurgie plastique et fonctionnelle...) ont concouru à dissocier ce qui était jusque-là confondu : l'assistance médicale à la procréation a contribué à dissocier sexualité, procréation et filiation, l'avancée des connaissances génétiques et hormonales a alimenté les questionnements ouverts par les *Gender et Womenstudies* sur les liens entre genre et sexualité.

Ces nouvelles possibilités de modifications des corps et de leurs capacités reproductrices ouvertes par les biotechnologies prennent place dans un vaste ensemble de transformations économiques, juridiques et sociales qui traverse nos sociétés depuis la rupture introduite par le processus démocratique². On peut ainsi discerner un premier mouvement engageant une lente et progressive remise en question de l'ordre social patriarcal, dont un des effets est

1. François Ansermet, *La Fabrication des enfants, un vertige technologique*. Paris, Odile Jacob, 2015.

2. Alain Renaut, *La Libération des enfants*, Paris, Calmann-Lévy, 2002 ; Élisabeth Guibert-Sledziewski, « Sujet et identité », *L'homme et la société*, n° 101, 1991.

l'égalisation des statuts des femmes et des hommes, sans pour autant remettre en question la binarité des sexes au fondement de cet ordre. Plus récemment, c'est le critère de genre comme élément fondateur de l'identité et des droits qui en découlent qui est interrogé dans des débats sociétaux et dans des publications scientifiques. Ces questionnements ont été introduits par les études féministes³ qui ont joué un rôle essentiel dans la déconstruction des rapports entre genre, corps et sexe. Le corps ne serait pas un réel préalable, mais « effet bien réel des régulations sociales et des assignations normatives »⁴. Autrement dit, l'usage du corps, déterminé par les représentations culturelles, détermine en retour le genre. Ainsi corps et sexe sont aussi les produits des normes sociales et apparaissent comme des constructions historiques.

Si les travaux des *Women and Genderstudies* ont permis de révéler les enjeux à l'œuvre dans les catégories de genre et de sexe avec comme objectif de transformer l'ordre social, il semble cependant que persistent nombre de résistances : en témoigne l'intensité des débats et contestations, essentiellement en France, à l'occasion de la loi élargissant le mariage aux personnes de même sexe (17 mai 2013) ou de l'ABCD de l'égalité promouvant la transmission par l'école des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes (8 juillet 2013), déformée sous le nom de « Théorie du genre ». Les détracteurs⁵ de ces lois n'avaient pas tort lorsqu'ils craignaient qu'elles remettent en cause des fondements anciens de nos sociétés. C'est bien cela qui est en jeu, par exemple dans la reconnaissance légale du mariage dit « pour tous » en France et dans plusieurs États. Cette modification des règles d'alliance et de filiation a fondamentalement remis en question la valeur organisatrice d'anciens repères. Dans les montages généalogiques de plusieurs législations, dont celle de la France, l'orientation sexuelle et le genre sexué sont désormais dissociés. Deux hommes, deux femmes, une femme et un homme peuvent désormais se marier en vue de fonder une famille, c'est-à-dire inscrire et élever des enfants dans leur généalogie familiale, leur transmettre leurs valeurs personnelles et familiales et perpétuer ainsi la société.

Aux États-Unis, l'histoire de Thomas Beatie⁶ – femme transformée chirurgicalement et socialement en homme, puis légalement mariée à une femme –, qui a interrompu à trois reprises son traitement hormonal afin de concevoir avec ses ovocytes, porter dans son utérus et mettre au monde leurs enfants, est à ce titre exemplaire. D'autres situations similaires se

3. Ann Oakley: *Sex, Gender and Society*, Maurice Temple Smith ed., London, 1972; Joan W. Scott « Gender, a useful category of historical analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5 (décembre, 1986), p. 1053-1075; Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris, Côté-femmes, 1992.

4. Éric Fassin, préface à l'édition française de: Judith Butler, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, La Découverte, 2005.

5. Ces inquiétudes sont alimentées par le développement de discours fondamentalistes religieux, de toutes obédiences, réaffirmant avec force l'essentialisme de l'ordre social qui repose sur la séparation des humains selon leur appartenance sexuée, appartenance déterminée par la nature gouvernée par le divin.

6. Thomas Beatie, *Labor of love, The story of one man's extraordinary pregnancy*, Seal Press, 2008.

sont depuis produites dans le monde, ce qui est techniquement possible devient, avec plus ou moins de difficultés, socialement réalisable.

La remise en cause de ces repères traditionnellement pensés comme immuables suscite de nombreuses inquiétudes face à l'inconnu non figurable qui apparaît. Les corps sexués et les structures familiales sont donc au cœur des enjeux sociétaux contemporains, comme sur d'autres points (politique, économique, écologique...), les sociétés humaines se trouvent face à des défis majeurs.

C'est pourquoi *la Pensée* propose aux lecteurs des éléments de réflexion sur les changements en cours en croisant différentes approches disciplinaires, celle du droit, des sciences sociales, de la psychanalyse et de la psychologie.

Le sociologue Roland Pfefferkorn apporte l'éclairage des sciences sociales, en particulier de la sociologie et de l'anthropologie, montrant que la famille est une entité sociohistorique dynamique qui n'a rien de figé ou d'éternel. Son texte, au titre explicite « Familles : aborder sereinement leurs transformations. Les apports des sciences sociales », retrace l'évolution des configurations familiales à partir des années 1975. Progressivement la famille standard a été concurrencée par de nouvelles formes familiales, notamment les familles monoparentales et les familles recomposées, et depuis 2013 les familles homosexuelles. Leur apparition est en lien avec la nouvelle finalité du mariage pour les individus : il consacre un couple fondé sur l'amour et désormais plus fragile. Roland Pfefferkorn montre comment ces changements induisent un affaiblissement de l'institution familiale et une redéfinition et reconfiguration des rôles familiaux. S'il souligne le paradoxe lié au développement de la parenté sociale dans les familles contemporaines alors même que l'imaginaire de la famille biologique reste prégnant, c'est pour indiquer que les transformations sont en cours. Il reste au droit de les prendre en compte parce qu'il est le lieu d'une dialectique entre l'évolution historique d'une société et la nécessité pour celle-ci de s'organiser.

La juriste Isabelle Corpart nous montre, dans un texte intitulé « Sexe et perte de repères en droit », comment les catégories juridiques sont interdépendantes les unes des autres. Il en va ainsi du critère du sexe à partir duquel sont créées des classifications et différenciations en droit de la famille. Ainsi le droit français des personnes et de la famille est construit autour de critères qui différencient les hommes et les femmes au regard des actes de l'état civil, dans leur couple et dans leur famille. Les modifications de ces catégories contribuent-elles à rendre obsolètes les termes homme et femme, époux et épouse, concubin et concubine, père et mère⁷ ? Ce texte présente de manière précise l'architecture juridique du droit des personnes et des familles et montre comment tout changement a des effets sur l'ensemble de l'édifice. Isabelle Corpart nous permet de mesurer combien notre droit est structuré

7. L'Assemblée nationale française a adopté le 12 février 2019 un amendement qui imposerait à l'Éducation nationale d'abandonner les mots *père* et *mère* dans ses documents destinés aux parents : « Chaque formulaire administratif qui leur est destiné fait mention d'un parent 1 et d'un parent 2. ». L'application de ce décret est encore en discussion.

par la mention du sexe et que la modifier ou la supprimer implique des effets majeurs sur les rapports sociaux et les relations familiales. Ainsi l'auteure reconnaît la nécessité pour le droit de prendre en compte les nouvelles revendications et attentes des individus, elle redoute cependant que ces transformations n'introduisent des déséquilibres dans le corpus progressivement élaboré au cours des siècles.

Le texte du psychanalyste Thamy Ayouch mobilise la théorisation psychanalytique à l'échelle d'une histoire des discours pour interroger les résistances à ces transformations et la réaction que celles-ci réclament. Son propos est d'analyser le rôle joué par la psychanalyse dans la construction d'une « opinion publique » à ce sujet, dans la visée de permettre, idéalement, sa déconstruction. Ce texte, « Qui craint le grand mauvais genre ? Enjeux politiques et psychiques », se penche d'abord historiquement sur l'articulation des rapports de genre et leurs implications sociales et politiques, pour examiner la manière dont certains discours psychanalytiques participent de ces rapports, ou viennent, au contraire, en révéler les effets subjectifs et politiques.

Le dernier article du dossier, des psychologues Anne Thevenot et Claire Metz, propose des pistes pour penser le nouage des repères anthropologiques à la construction de la subjectivité. Les auteures de « « Marre de vivre dans mon corps » : réflexions théorico-cliniques sur la transidentité » prennent appui sur leur pratique de psychologues cliniciennes auprès de personnes transgenres pour explorer comment, dans des modalités qui lui sont propres, chaque sujet est pris dans les montages symboliques et les signifiants des discours imaginaires qui traversent son histoire personnelle et collective. Leurs propos nous introduisent à appréhender le douloureux parcours, même s'il y a en Occident un relatif assouplissement des normes de genre, de personnes qui sont aux prises avec ce qu'elles vivent comme une discordance entre leur soi propre et leur apparence physique et sociale.

Si les articles présentés ici témoignent de l'avancée de recherches dans les champs disciplinaires du droit, de la sociologie et de la psychanalyse, tous mettent en valeur l'importance de la prise en considération de l'évolution historique de nos manières de penser et d'être en société. Les travaux d'historiens et d'anthropologues pourraient être d'un apport certain à la poursuite de nos réflexions.

Anne Thevenot